

REQUALIFICATION DE LA FAÇADE DE LA SALLE OLYMPE DE GOUGES 15 RUE MERLIN, 75011 PARIS

I PARVIS ET ABORDS

RÉUNION PUBLIQUE

du 14 novembre 2023

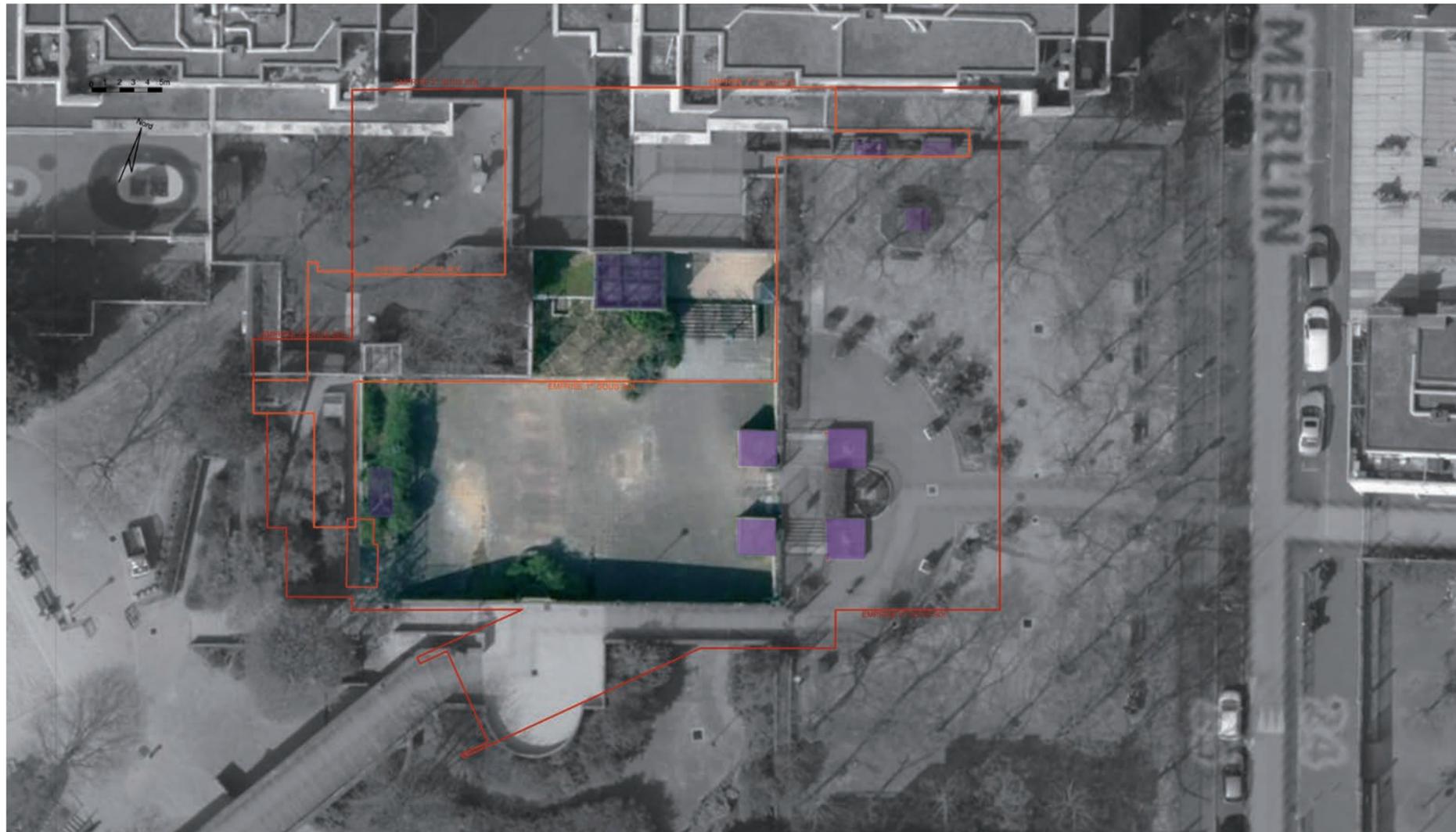


Direction Constructions Publiques et Architecture
Service des Équipements Recevant du Public
Section Locale d'Architecture des 11e et 12e arrondissements

Equipe :
**EQUATEUR,
C-TEK, TECCO, EICP**



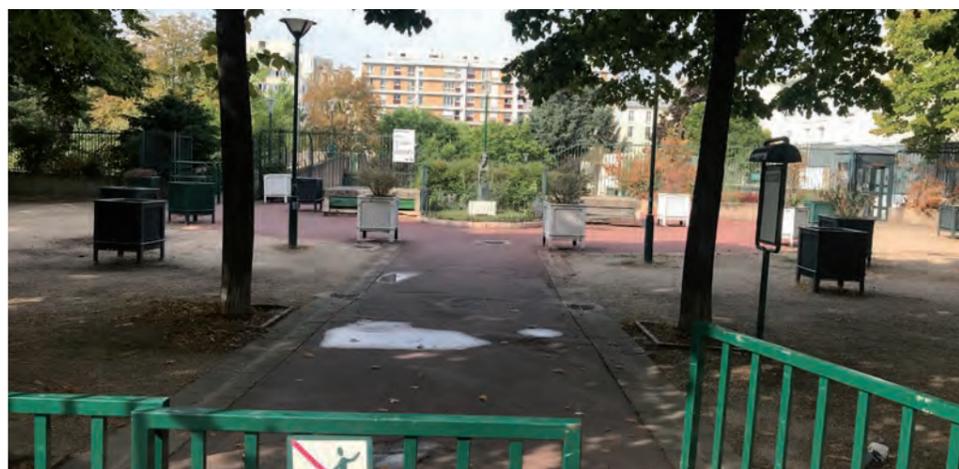
DIAGNOSTIC I RAPPEL DU CADRE ET DES CONTRAINTES TECHNIQUES



Le réaménagement du parvis et plus particulièrement la connexion entre parvis et entrée du square Rajman, côté rue Merlin s'inscrivent dans un cadre particulièrement contraint :

- **Topographie** du site en pente et dénivelé de 2m à franchir ; La réglementation d'accessibilité PMR autorise des rampes de 6% sur 10m de long, pour l'accès à un équipement public existant.
- Les prescriptions du SAB de la Ville de Paris imposent un dégagement de 3m par rapport au tronc d'**arbres existants** pour tout travaux de terrassement ou d'aménagement; Une expertise sur site le 22 05 2023, en présence de représentant du SAB, SPA, et du SLA, conclue par une autorisation un démarrer la rampe au niveau de la tranchée existante entre deux avaloires, à respectivement 2,34m et 2,44m des tilleuls les plus proches et à la cote de 48.83. La présence de racines traçantes côté rue Merlin, nécessite cependant de rehausser le nivellement actuel de +5cm.
- L'existence d'ouvrages en sous-sol et les limites de **portance des planchers hauts** limitent les possibilités de réaménagement, et notamment de végétalisation (voir § spécifique ci-après).
- Les connexions du parvis aux espaces côté square de la Roquette et l'accès aux salles de l'équipement public, militent pour ne pas rehausser le parvis par rapport au niveau actuel afin de ne pas les complexifier les aménagements.

Par ailleurs, ce projet de réaménagement vise une ouverture de l'espace, une mise en relation visuelle et une certaine générosité du dispositif, pour assurer une bonne lisibilité de l'équipement et de son accès, tout en optimisant son intégration paysagère, en lien avec le projet de recomposition du square Rajman.



Niveau haut rue Merlin et square Rajman

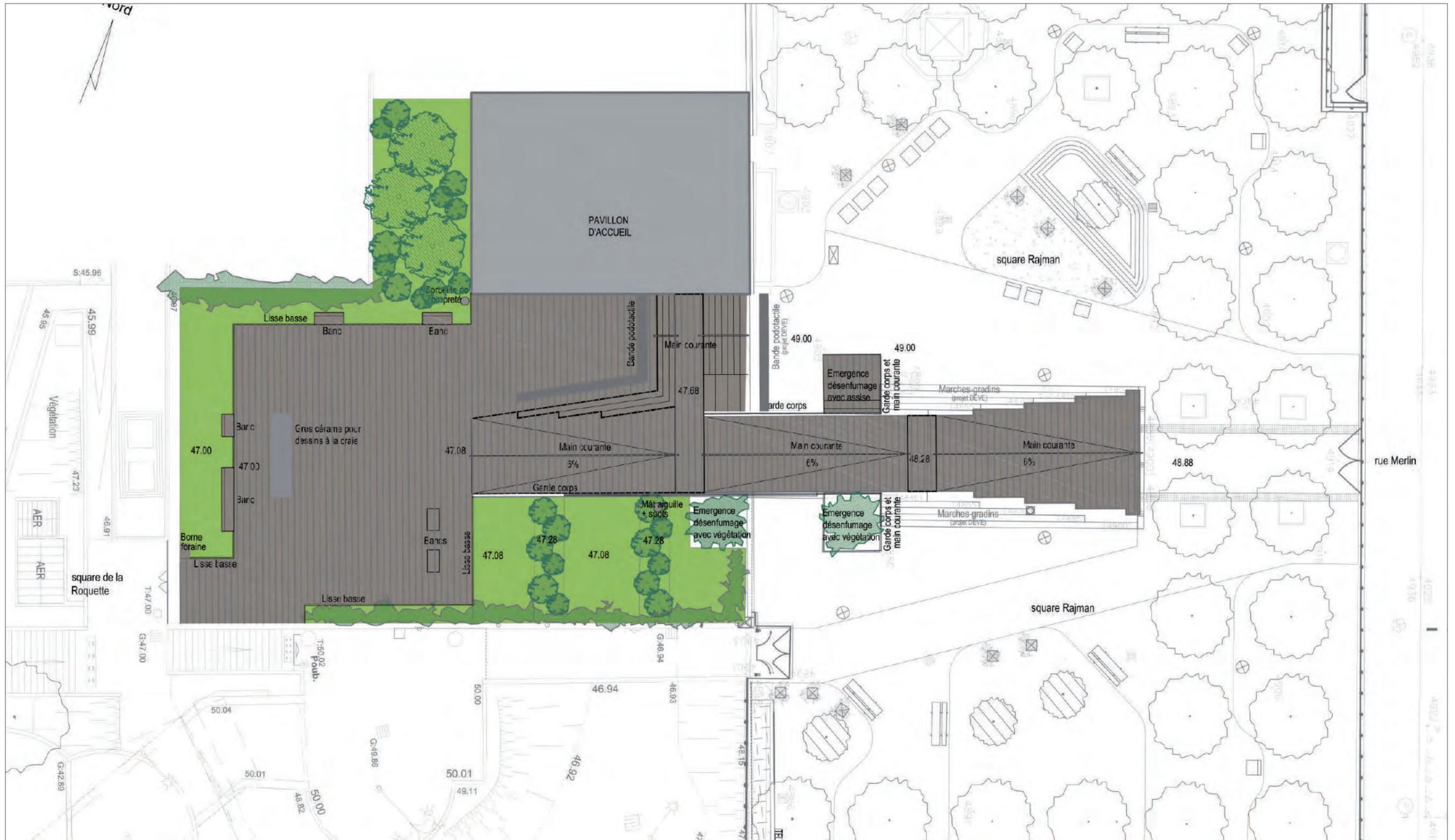


Niveau du parvis plus bas que le square Rajman



Accès actuel au parvis depuis le square Rajman

PROJET | RAMPE À 6% SANS REHAUSSE DU PARVIS - PLAN MASSE



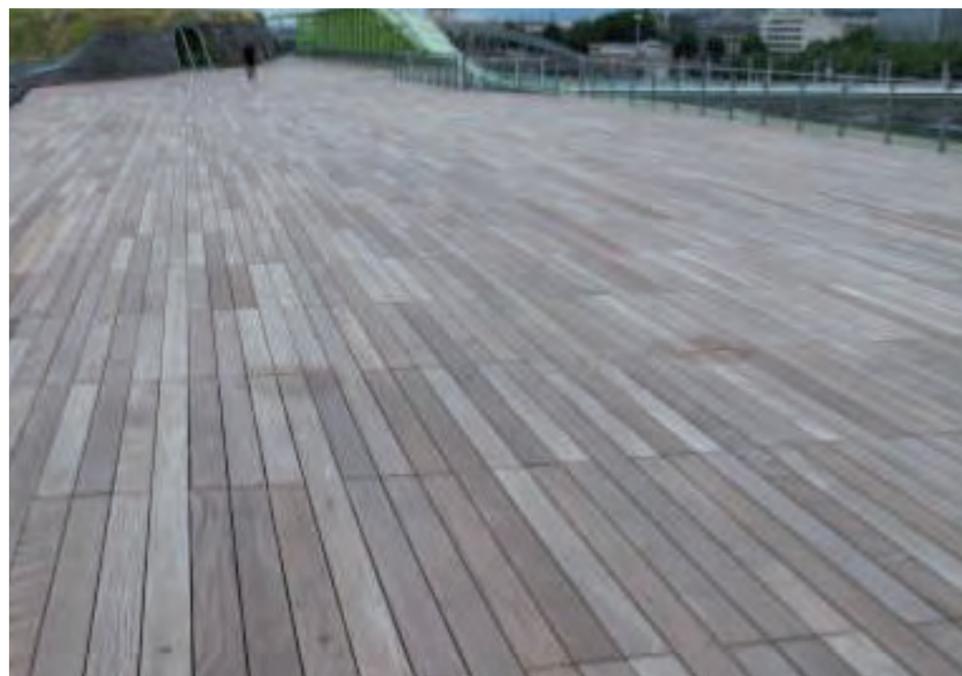
PROJET I CROQUIS PERSPECTIF - VUE DEPUIS L'ENTRÉE DU SQUARE RAJMAN



PROJET | CROQUIS PERSPECTIF - VUE DEPUIS LE PARVIS



PROJET | MATÉRIAUX DE SOL DU PARVIS ET DE LA RAMPE



Exemple de grande terrasse en bois exotique (ipé)

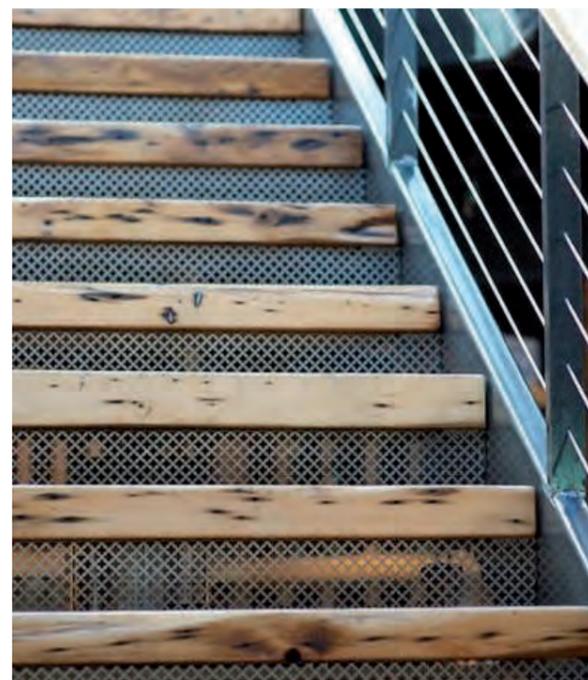
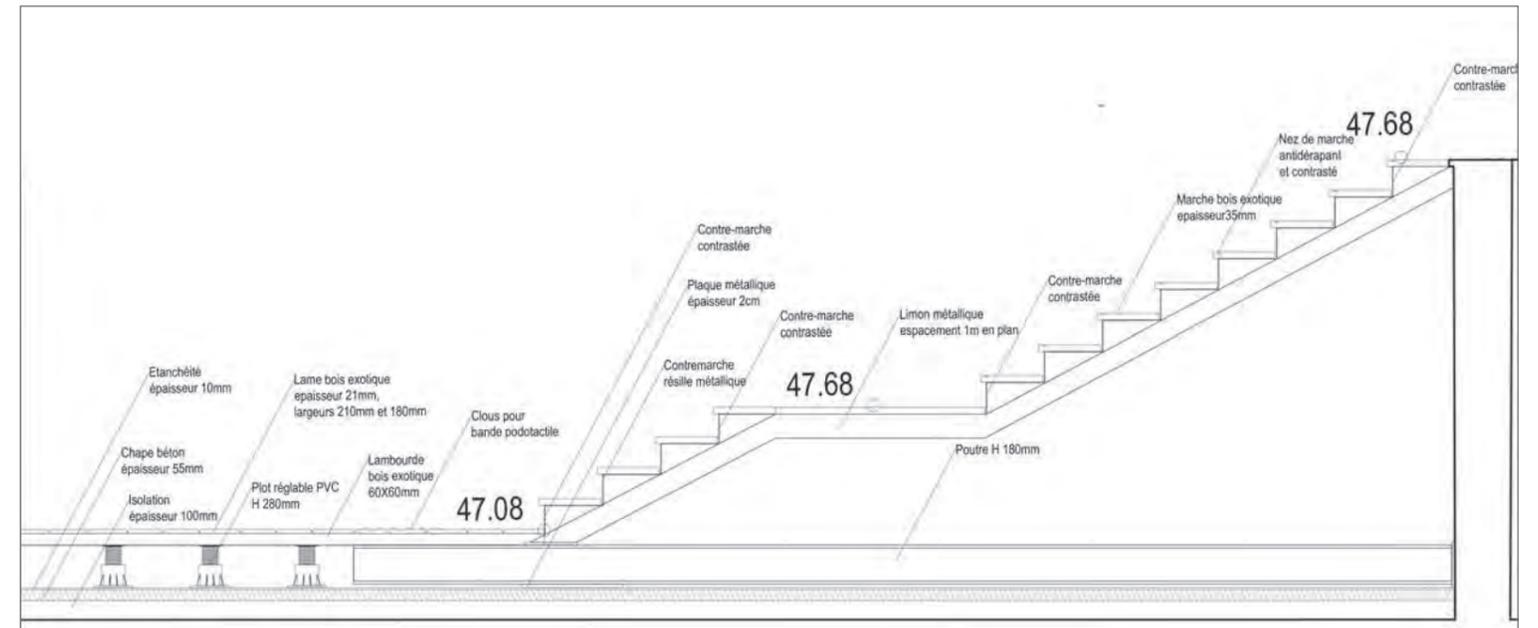
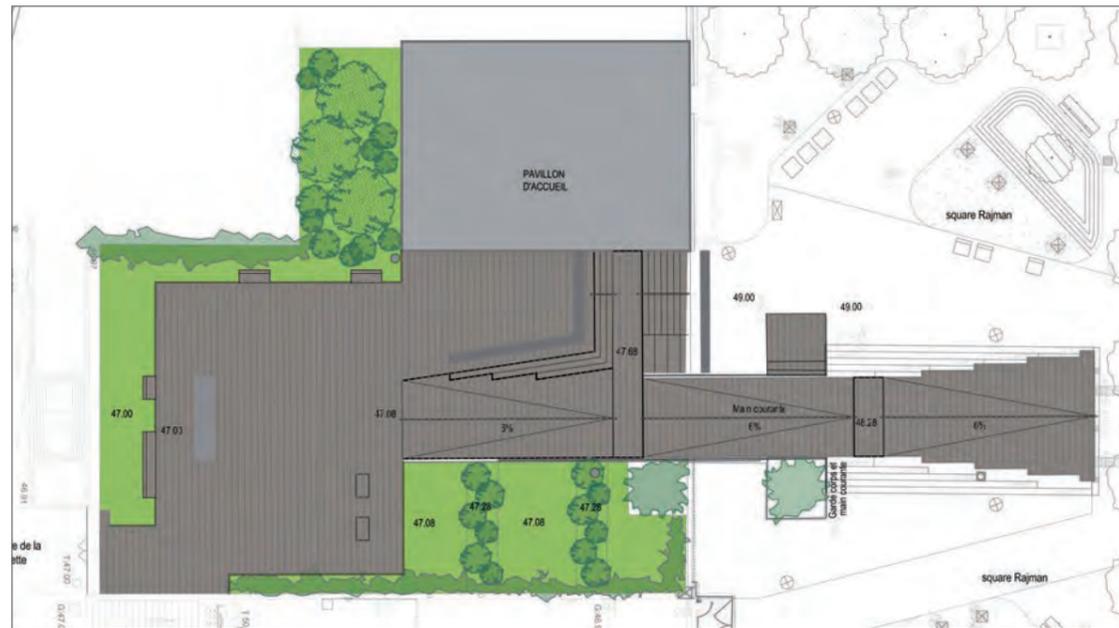


Exemple de bandes gravillonnées antidérapantes



Exemple de surface pour dessin à la craie

PROJET | MATÉRIAUX DE SOL DE L'ESCALIER



Exemple d'escalier en bois avec contremarches ventilées



Exemple d'escalier avec nez de marche en résine gravillonnée antidérapante et contrastée



Exemple de gradinage associé à une rampe



mât aiguille avec spots pour un éclairage fonctionnel pérenne avec possibilité de projections scénographiques



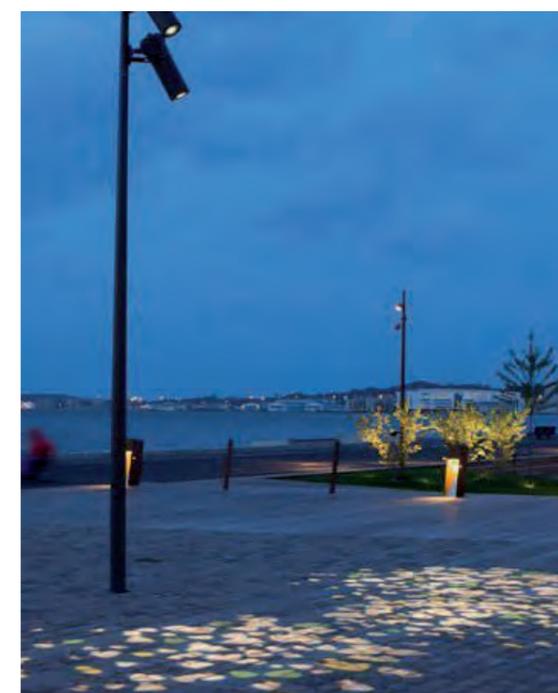
Exemple de mât aiguille avec spots



Exemples de mobilier de repos en métal et bois exotique



Exemples de corbeille de propreté en métal et bois



Exemples d'éclairage événementiel par mâts avec spots



Exemples de prairie fleurie de situations ensoleillées et sèches

Exemples d'arbustes pour situations sèches : *Abelia grandiflora* 'Prostata' et *Rosmarinum officinalis* 'Sappho'

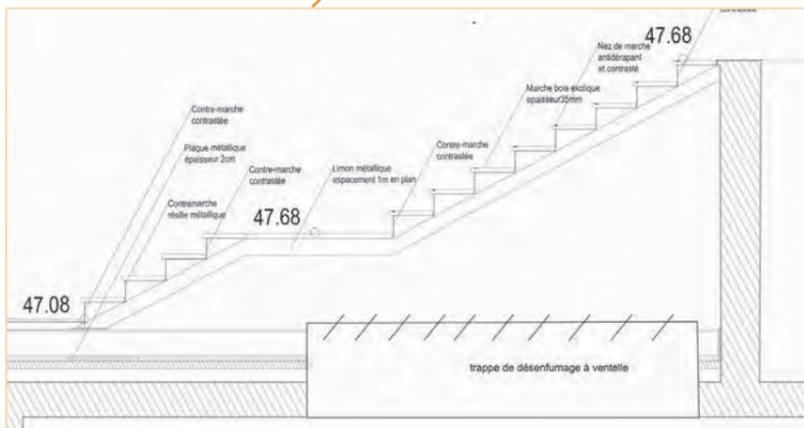
Exemples d'habillage de murs par des végétaux grimpants et détail de *Clematis arandii* et *Trachelospermum jasminoides*

PROJET | MODIFICATION DU DISPOSITIF DE DÉSEMfumAGE

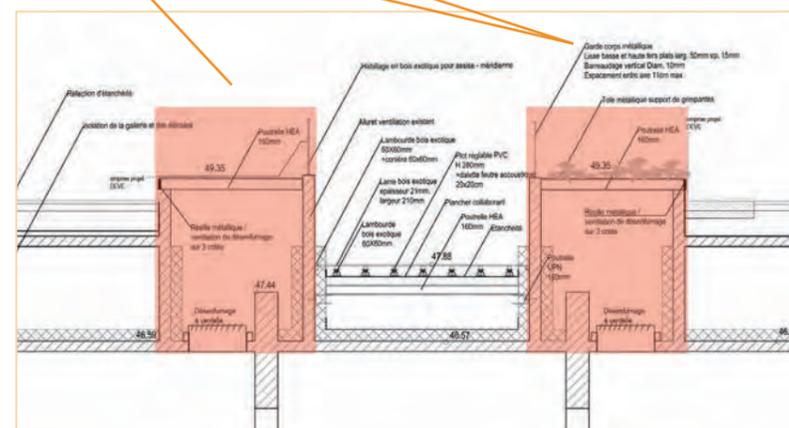
(sous réserve de validation par un bureau de contrôle)



L'installation actuelle est constituée d'une trappe avec ouvrant, intégrée dans un édifice maçonné avec grilles de ventilation sur les côté représentant une surface de 1,9m² pour chacun.



Au droit de l'escalier, les contremarches en tôle perforée créent une surface de ventilation de 12,3m², largement supérieure à celle de l'édicule actuel

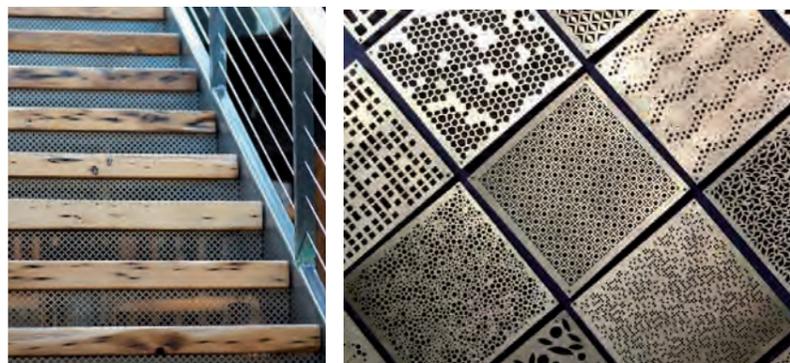


Au droit du square Rajman, la ventilation nécessite une émergence pour permettre la ventilation. Ces édicules sont haut de 40cm et possèdent une grille de ventilation de 20cm de haut sur 3 côté, soit une surface de 1,9m², identique à celle existante. Côté escalier, le dessus de l'édicule est habillé de bois pour créer une assise-méridienne. De l'autre côté l'édicule peut être investi par des plantes grimpantes.



Équipement de désenfumage existant - vues intérieures et extérieures

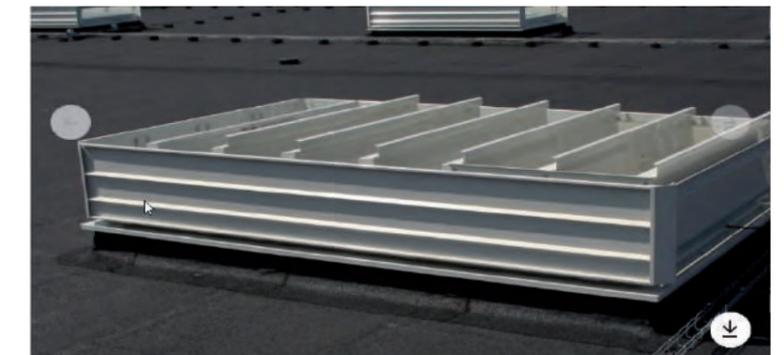
Le changement de type de trappe de désenfumage au profit d'un dispositif à ventelles, permet d'en réduire la hauteur et de loger ces équipements dans des émergences de hauteur moindre, mais avec une ventilation équivalente.



Exemple d'escalier en bois avec contremarches ventilées et exemples de perforation de tôle

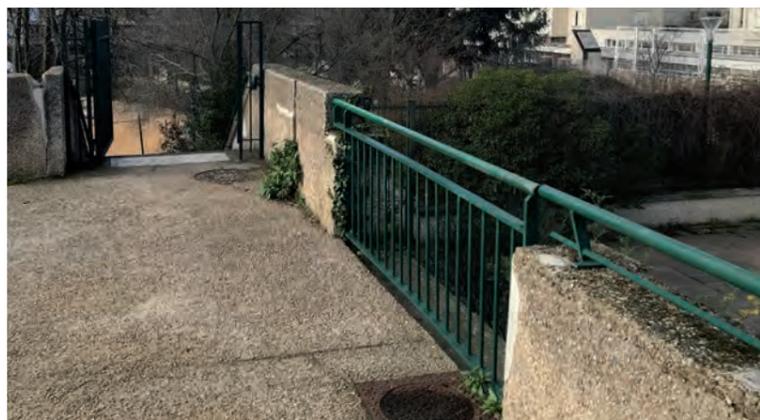
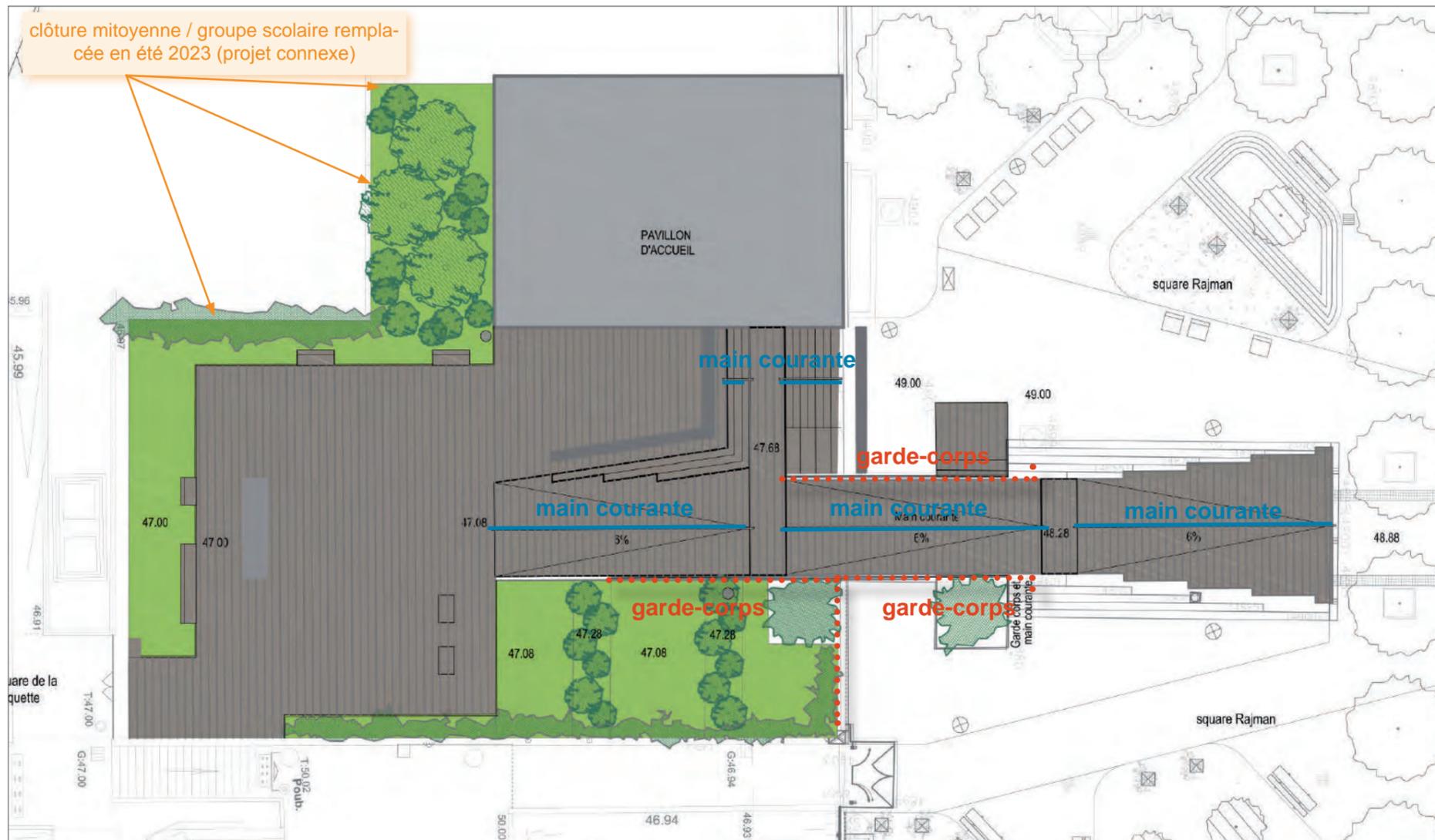


Image de référence d'assises habillant un dispositif de ventilation et plantes grimpantes

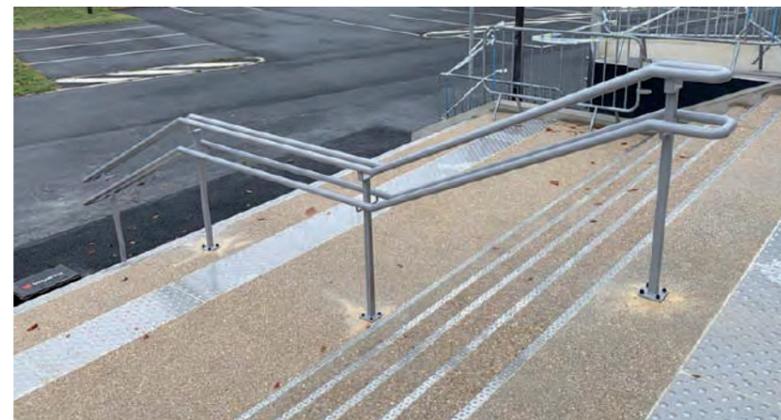


Exemple de ventelles de désenfumage à intégrer au projet pour réduire la hauteur du dispositif

PROJET | CLÔTURES, GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES DU PROJET



Exemples de garde-corps avec barreaudage présent sur site

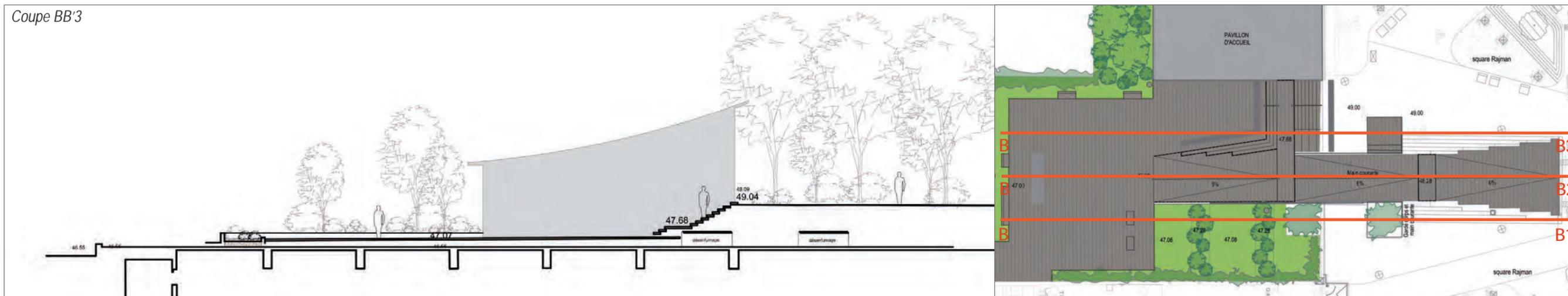


Exemples de main courante avec double niveau de préhension

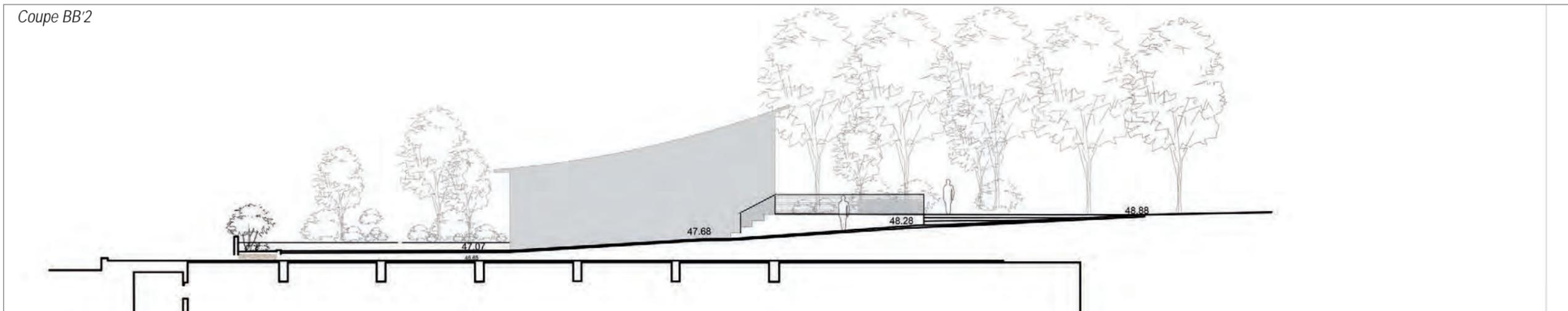
MERCI POUR VOTRE ATTENTION

PROJET I RAMPE À 6% SANS REHAUSSE DU PARVIS - COUPES

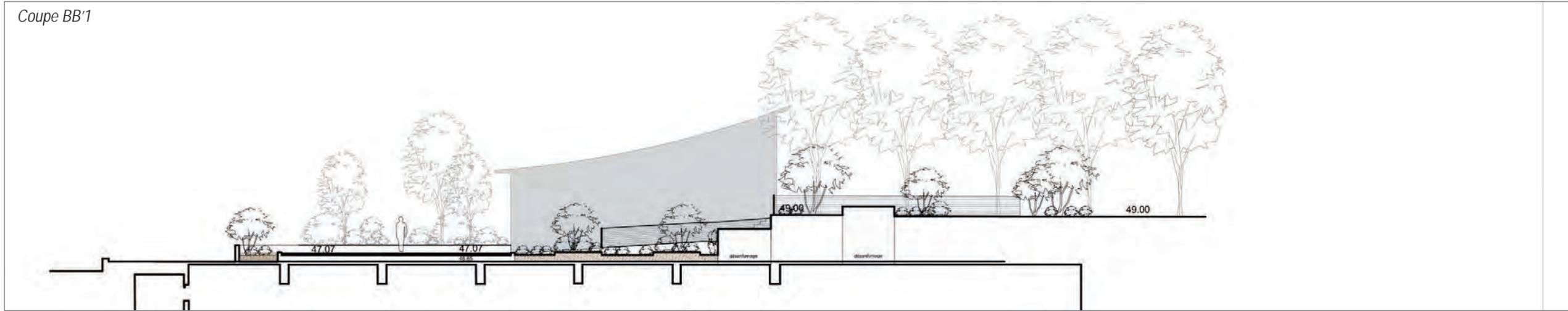
Coupe BB'3



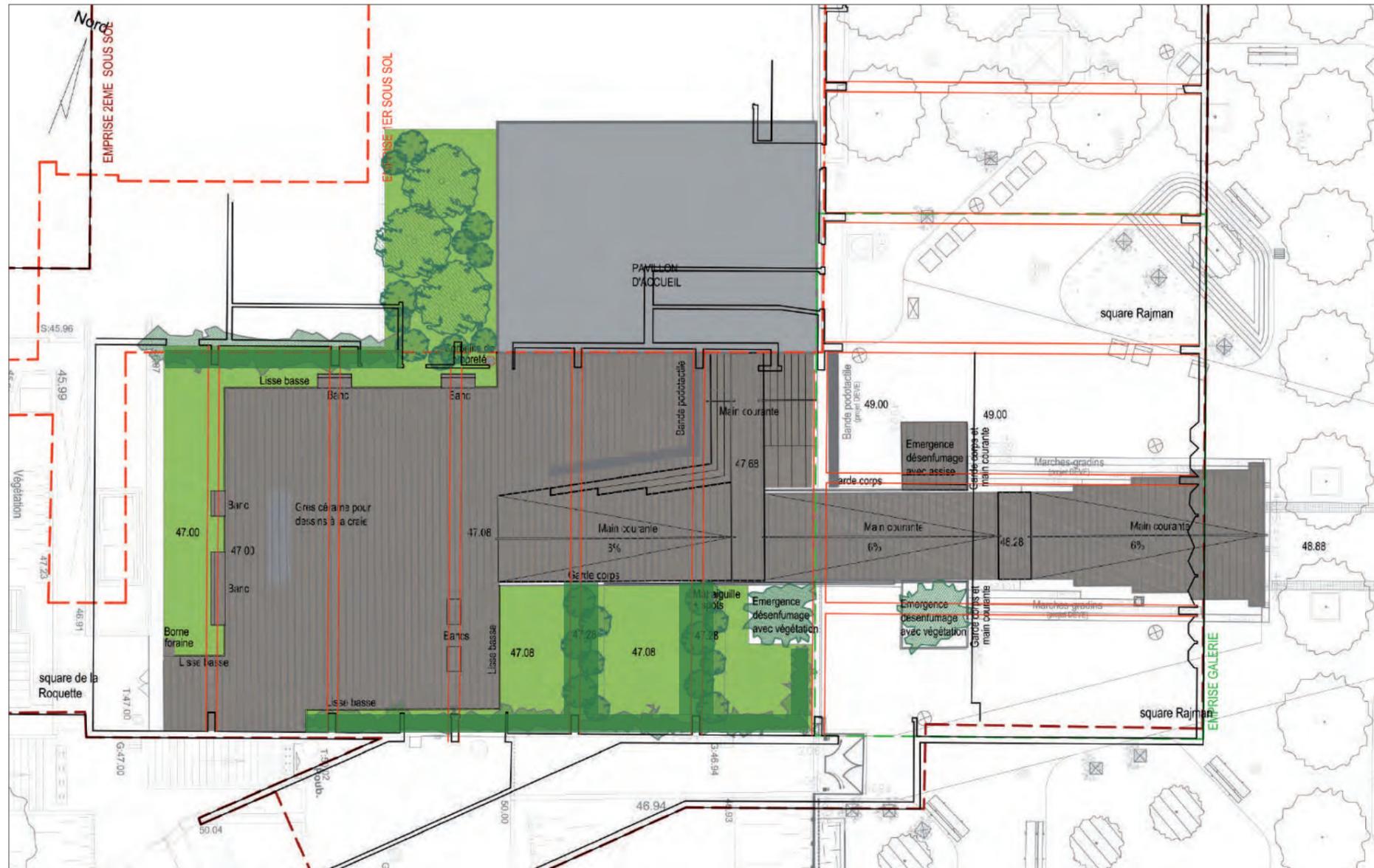
Coupe BB'2



Coupe BB'1



PROJET | STRUCTURE ET PORTANCE / PROJET VÉGÉTAL



Plan masse avec superposition du plan de sous-sol-2

Plusieurs diagnostics de structure ont permis de préciser les capacités portantes du plancher haut de la salle Olympe de Gouges, qui sont les suivantes :

- charge permanente de la dalle : 275 kg/m²
- charge permanente au droit des poutres : 500 kg/m²

- charge d'exploitation inchangée dans la mesure où l'usage du parvis est identique : 500 kg/m².

Au regard de ces connaissances, un revêtement de sol en bois est compatible, après purge des dalles béton et sous-couches en sable existantes.

Concernant les espaces plantés, une charge permanente de 275 kg/m² correspond à 10cm de terre, ce qui est trop peu pour des plantations, même herbacées.

Pour y augmenter l'épaisseur de substrat, il faut rendre ces **espaces verts inaccessibles**, afin de pouvoir considérer la charge permanente + la charge d'exploitation, soit une hypothèse de 500 kg/m² correspondant à 20-25 cm de terre végétale, ou 30-35 cm de substrat allégé.

Au droit des poutres, et le long des limites avec reprise de charge par les poteaux, il est possible d'aller jusqu'à 50cm de substrat allégé (zones sombres sur le plan ci-contre), autorisant la plantation d'arbustes de développement faible à moyen et de plantes grimpantes. Ces différences de hauteur de substrat sont délimitées par des cornières métalliques en L ou en T, pour un effet de soutènement le plus discret possible.

Dans la mesure où les possibilités de végétalisation du parvis ainsi décrites, sont limitées, une végétalisation des murs par des plantes grimpantes conduites sur des structures permettant d'augmenter la présence végétale d'ensemble est souhaitable.

L'accessibilité PMR est assurée par une rampe de 3,7m de large, constituée de 3 sections de 10ml à 6% de pente, espacées de paliers de 1,4m de long. Chaque section de rampe est équipée d'une main courante à double hauteur en partie centrale.

De même l'escalier est équipé d'une main courante en position centrale. Des bandes podotactiles (clous dans le parvis bois ou dalle béton dans le sol du square Rajman) avertissent à chaque extrémité d'escalier. Par ailleurs, les nez de marches sont équipés d'une bande antidérapante contrastée, et la première et dernière contremarche est de couleur contrastée.

